



MAIRIE
DE
ROMENAY
71470

Tél 03 85 40 30 90
Fax 03 85 40 38 67
mairieromenay@wanadoo.fr

Approuvé lors du Conseil Municipal
du 03 juillet 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 JUIN 2023 à 19h00

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE CINQ JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 30 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers représentés : 6

Présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, MARICHY Patrick, LABRANCHE Céline, NAVOISEAU David, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, FLATTOT Sandrine, MORNAY Richard

Excusé(s) : JENNEPIN Daniel (Pouvoir à DANJEAN Catherine), VAIRET Jean-René (Pouvoir à ANDRE Serge), POUDOU Vincent (Pouvoir à DEBOST Pascal), COLIN Sandrine (Pouvoir à GALLAND Ginette), AMADIEU Dimitri (Pouvoir à LABRANCHE Céline), CLERC Maud, THEVENET André (Pouvoir à DONGUY Roger)

Absent(s) : Néant

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

Monsieur le Maire ouvre la séance, après constat du quorum.

AJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- **Projet Agence Postale Communale : Etude de devis**
- **Projet de modification des horaires scolaires à compter de septembre 2023 pour la mise en place de deux services au restaurant scolaire le midi**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 04.05.2023

Lequel est approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions des membres présents ou représentés.

TOUR DE TABLE

- Mme Ginette GALLAND fait un point sur la matinée citoyenne (désherbage) qui s'est déroulée au cimetière le samedi 03/06/2023 et souligne le très faible nombre de participants ; elle indique que les personnes ne se sentent pas concernées par ce type d'action. M. Roger DONGUY fait part de sa position sur le sujet et indique qu'il ne participera jamais à ce genre d'action car il estime payer assez d'impôts ; Il indique que la commune devrait s'équiper plutôt en matériel. M. le Maire précise que même en cas d'achat de nouveaux outils, la présence d'agents et de bénévoles sera toujours nécessaire pour le fonctionnement du matériel.

M. Richard MORNAY présente à l'assemblée un devis qu'il a fait établir pour un appareil destiné à l'arrachage de l'herbe (coût : environ 2500 €) ; Il propose et s'engage, en cas d'achat par la commune d'un équipement de ce genre, à passer l'appareil dans le cimetière quand cela sera nécessaire.

La réalisation de la prestation pourrait également être assurée par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

M. David NAVOISEAU suggère de mettre de la bicouche dans les grandes allées du cimetière et d'enherber les petites allées.

Une réflexion est à mener par rapport à l'ensemble de ces éléments.

- Mme Sandrine FLATTOT évoque le problème des nombreux véhicules qui stationnent dans la Rue du Colonel Pagand et qui gênent le passage. M. le Maire indique qu'un arrêté interdisant le stationnement des véhicules des deux côtés de la rue a été pris et entrera en vigueur dès que les panneaux correspondants commandés auront été reçus. Mme Sandrine FLATTOT évoque également l'absence des plots initialement installés vers l'église.

- Mme Sandrine FLATTOT demande où en est là procédure concernant la problématique liée aux chiens d'un administré Rue des Fossés.

- Mme Sandrine FLATTOT évoque la demande de logement de Mme SEIGLER Marie qui souhaiterait reprendre le logement communal que son fils va laisser prochainement. Elle a déjà déposé un dossier avec toutes les pièces nécessaires en mairie. Après un tour de table, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir sa candidature pour ledit logement, une fois que la dédite aura été donnée.

- M. David NAVOISEAU évoque des travaux effectués sur la route à La Troche (tranchée traversée de route mal rebouchée) et demande qui est à l'origine de ces travaux.

- M. Patrick MARICHY demande quand la DRI va effectuer le fauchage des accotements Route de la Chapelle Thèle.

- Mme Céline LABRANCHE évoque la dangerosité de la Route de Loizette qui est très endommagée (virage dangereux).

- M. Roger DONGUY évoque la commune de Saint-Usuge et le devenir de ses bâtiments (Projet restaurant, boucherie).
- M. Roger DONGUY confirme sa participation à l'assemblée générale de la SEMCODA le 29/06/2023 à BOURG-EN-BRESSE
- M. Roger DONGUY rappelle la cérémonie à Brancion le 24/06/2023 (gerbe commandée)
- M. Serge ANDRE fait un point sur le montant des travaux de voirie qui seront réalisés par la Communauté de Communes Terres de Bresse à ROMENAY cette année (enveloppe budgétaire déterminée selon l'état des routes)
- M. le Maire informe l'assemblée de la réponse positive de l'ATD 71 pour la mission d'AMO dans le cadre des travaux d'assainissement ; une réunion avec le chargé de mission de l'ATD en charge de notre dossier va être programmée courant juin.
- M. le Maire évoque la pollution récemment constatée dans la Voye (qui s'est répercutée dans la Sâne et ensuite dans la Seille) ; C'est un problème survenu mi-mai à l'usine de méthanisation de St-Trivier-de-Courtes TRIVIGAZ qui est à l'origine de cette pollution ; l'EPAGE a par ailleurs porté plainte.
- M. le Maire indique que la commune est toujours dans l'attente de la livraison des bâches de récupération d'eau commandées.
- M. le Maire informe l'assemblée être en attente de la nouvelle présentation concernant le projet de MAM.
- M. le Maire fait un point sur le projet de repas des anciens et indique que les premières réponses au questionnaire montrent une large préférence pour le colis de fin d'année plutôt qu'un repas.
- M. le Maire informe l'assemblée que les containers / PAV pour les emballages ont été déplacés et regroupés vers l'Immeuble Fossurier derrière la salle des Fêtes (les PAV à proximité de Carrefour et de la station d'épuration ont été supprimés) ;
- M. le Maire fait un point sur le critérium du Dauphiné qui aura lieu le 08/06/2023 et indique que l'organisation a été compliquée (peu d'information, absence de communication de la part des services organisateurs, etc.).
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de la Commission d'étude des marchés publics doit être programmée afin d'examiner les plis reçus dans le cadre du MAPA pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse ; Après consultation des membres de la commission, la réunion est fixée le mardi 13/06/2023 à 19h00 en mairie.

BUDGET COMMUNAL 2023 : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	
Cpte 2131-22 – Bâtiments Publics	- 10 800 €
Cpte 231-49 – Immobilisations corporelles	+ 10 800 €

AGENT PROMOUVABLE 2023 – AVANCEMENT DE GRADE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET CREATION DE POSTE CORRESPONDANT

Le conseil municipal a décidé par 16 voix pour et 2 abstentions de créer à compter du 24.07.2023 un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe d'une durée hebdomadaire de 35 Heures et de supprimer à la même date, le poste d'Adjoint Technique Territorial d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL – PROPOSITION DE MISSION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE-ET-LOIRE

Le Maire expose à l'Assemblée que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Il informe l'assemblée que le conseil d'administration du CDG 71 a validé le principe de proposition d'une mission de référent déontologue de l' élu local aux collectivités et établissements publics du département de Saône-et-Loire, la délibération définitive, le modèle de convention et leurs annexes seront soumis au vote du conseil d'administration au cours de la séance du 20 juin 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier la mission de référent déontologue de l' élu local au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire et donne pouvoir à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

RGPD – REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES : MODIFICATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO) AU SEIN DU SYNDICAT AGEDI

Après explications de M. le Maire sur les changements intervenus au sein d'AGEDI (restructuration récente des équipes AGEDI) et sur la nomination comme nouveau Délégué à la Protection des Données d'AGEDI en tant que personne morale, le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 abstention :

- D'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (R.G.P.D.) avec le Syndicat Mixte AGEDI
- De désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité
- D'autoriser M. le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

PROJET AGENCE POSTALE COMMUNALE : ETUDE DE DEVIS

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une Agence Postale Communale sur Romenay avec accompagnement financier du Groupe La Poste ; il fait part à l'assemblée des différents devis reçus pour les travaux d'aménagement de l'APC et lui demande de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les propositions des entreprises suivantes :

Entreprise	Travaux	Devis HT	Devis TTC
BATIR TRADITION - 71700 LACROST	Maçonnerie	6092.00 €	7310.40 €

Menuiserie Philippe DUMONT - 71470 MONTPONT EN BRESSE	Menuiserie	5182.00 €	6218.40 €
Entreprise Gaël FELIX - 71470 ROMENAY	Plâtrerie-Peinture	15 020.13 €	18 024.15 €
BERTHAUD Jonathan - 71470 ROMENAY	Electricité	7 672.77 €	9 207.32 €
BERTHAUD Jonathan - 71470 ROMENAY	Plomberie	2 507.80 €	3 009.36 €
TOTAL		36 474.70 €	43 769.63 €

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à valider les devis et passer la commande.

Reste à voir et définir l'emplacement de la boîte aux lettres extérieures (emplacement si possible accessible en voiture)

PROJET DE MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023 POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX SERVICES AU RESTAURANT SCOLAIRE LE MIDI

Le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs mois, il est constaté une forte augmentation du nombre d'élèves accueillis au sein du restaurant scolaire le midi, engendrant de nombreuses difficultés de fonctionnement du service (capacité maximale d'accueil des locaux, impossibilité d'accueillir les nouveaux élèves qui seraient inscrits à l'école de Romenay en septembre prochain et souhaiteraient bénéficier du service, etc.).

Face à l'obligation de mettre en place rapidement une solution adaptée, M. le Maire propose d'instaurer à compter de la rentrée de septembre 2023 deux services au sein du restaurant scolaire tout en précisant que l'amplitude horaire actuelle de la pause méridienne (1h30) ne permet pas cette mise en place dans de bonnes conditions.

Après échange avec l'équipe enseignante sur ce point, M. le Maire propose de solliciter l'accord de la DSDEN 71 pour une modification des horaires scolaires en matinée afin de porter l'amplitude horaire de la pause méridienne à 2h au lieu d'1h30 actuellement.

En cas d'acceptation par la DSDEN 71, les élèves seraient accueillis à l'école de Romenay à compter de septembre 2023 aux horaires suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 (au lieu de 9h à 12h actuellement) et de 13h30 à 16h30 (inchangé)

Afin de déposer la demande auprès de la DSDEN, M. le Maire précise qu'une délibération du conseil municipal lui donnant pouvoir est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité pouvoir à M. le Maire pour déposer la demande de changement d'horaires auprès de la DSDEN 71 et l'autorise à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par M. DANET Vincent pour la construction d'un abri voitures sur sa propriété située « 1451 Route de Ratenelle ».
- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par Mme ALLIMAN Joanna pour l'aménagement d'un garage en habitation sur sa propriété située « 1142 Route de la Devise ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ROBERT Gérard pour l'installation d'un carport sur sa propriété située « 166 Chemin de Grange ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. ROBERT Stéphane pour des travaux de changement d'huissieries + rénovation de façade sur sa propriété située « 15 Rue des Quartiers ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Rhône Service pour le compte de M. GUILLON Thierry pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 281 Route des Chardenières ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. FELIX Cyrille pour des travaux de réfection de toiture sur sa propriété située « 243 Impasse de la Plaine ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. LUGAZ Patrick pour l'installation d'une clôture sur sa propriété située « 441 Route de la Chapelle Thèle ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. DELACOURT Sébastien pour des travaux de remplacement d'huissieries + façade sur sa propriété située « 2422 Route de Sermoyer » (Régularisation travaux 2023).
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme MEUNIER Charlotte pour des travaux de remplacement d'huissieries + rénovation de façade + vélux sur sa propriété située « 6 Rue des Hôtelets ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. SIVALINGAM Ganesh pour l'installation d'une clôture avec muret 1.20m sur sa propriété située « 13 Impasse du Bonheur – Les Guiblanches ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. NALLET Guy pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 1181 Route de Loizette ».

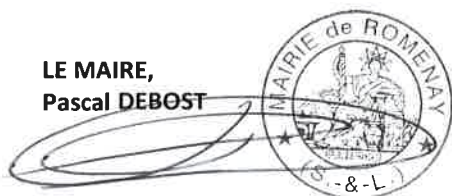
QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 03.07.2023

- Point sur les éventuelles manifestations des 14 et 15/08 prochains : en attente de la confirmation par l'Amicale des supporters Bantanges Rancy Romenay de l'organisation ou non du repas du foot le 14/08 au soir sur la place ; En cas de confirmation du repas, un feu d'artifice sera commandé par la commune (si les délais le permettent encore) ; A ce jour, pas de réponse des forains contactés quant à leur présence ou non à Romenay pour le week-end du 15/08.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.

LE MAIRE,
Pascal DEBOST



La Secrétaire de Séance,
Danielle LANGERON